Parmi les témoins que doit entendre M. Bertulus, figurent plusieurs officiers.

Une plainte de M. Mathieu Dreyfus au garde des sceaux

M. Mathieu Dreyfus a adressé au garde des sceaux une plainte contre M. Esterhazy, à raison d'une lettre reçue par M. Hadamard le 24 octobre dernier et qui les menaçait tous les deux de mort.

Le *Siècle* raconte comment cette lettre aurait été adressées par M. Esterhazy à M. Hadamard.

Il existe à Paris, dit le *Siècle*, dans le passage de l'Opéra, une agence qui se charge de faire mettre à la poste, en province ou à l'étranger, des lettres écrites à Paris.

Or, au mois de novembre dernier, le commandant Esterhazy a fait appel aux services de ce bureau de poste fin-de-siècle.

On se souvient peut-être que, peu de jours après la dénonciation de M. Mathieu Dreyfus, Mme la comtesse Esterhazy montra à un journaliste une lettre de son mari portant le timbre de Londres. Le commandant n'avait pas été à Londres, mais sa lettre y avait été, envoyée par l'agence parisienne à son correspondant londonien, 2, Hanway street; elle était ensuite revenue de Londres à Paris.

Ce n'était pas la première fois que M. Esterhazy avait recouru à cette agence.

Plusieurs semaines avant l'intervention de M. Scheurer-Kestner, M. Hadamard, beau-père, on le sait, de l'ex-capitaine Dreyfus, reçut une lettre anonyme écrite en majuscules alphabétiques : l'enveloppe portait le timbre de *Lyon, place des Terreaux*.

Cette lettre était plus qu'agressive. Le correspondant inconnu et anonyme de M. Hadamard l'avertissait, ainsi que M. Mathieu Dreyfus, que, s'ils continuaient à s'agiter en faveur du condamné, leur affaire était faite, *la mort était sur eux*. C'était, en un mot, des menaces de mort formelles et caractéristiques.

Il est aujourd'hui prouvé que cette lettre a été remise par M. Esterhazy à l'agence du passage de l'Opéra, que cette agence l'a expédiée à son correspondant de Lyon, lequel l'a réexpédiée à Paris par le bureau de poste de Terreaux.

Le plus curieux de l'affaire, c'est qu'au moment où cette lettre fut remise à M. Hadamard, c'est-à dire le 24 octobre (nous continuons à préciser) personne n'avait encore prononcé le nom de M. Esterhazy.

M. le commandant Ravary, ajoute le *Siècle*, a-t-il entendu tous les témoins de cette affaire ? Nous l'ignorons.

Mais, ce qui est certain, c'est que M Esterhazy a eu vent de la chose, *avant toute audition de témoins*. Un revolver dans sa poche, comme toujours, il s'est rendu à l'agence et a menacé les employés, pour le cas où ils oseraient le reconnaître.

Un des chefs de la maison entraîna vivement au dehors l'irascible commandant, en s'efforçant de lui faire comprendre l'imprudence de sa démarche. Mais bientôt les langues se délièrent, l'histoire passa de bouche en bouche, elle fit un beau tapage dans la maison et dans le passage, et de là se répandit dans tout le quartier.

La poste secrète avait mal gardé son secret, et M. Esterhazy avait mal trahi le sien.

Les conclusions du commandant Ravary

Paris, 29 décembre. — Du *Soir* :

Nous croyons pouvoir affirmer que le commandant Ravary déposera demain ou après-demain au plus tard ses conclusions dans l'affaire Esterhazy. Le rapport du commissaire enquêteur conclurait à la non-culpabilité du commandant Esterhazy, qui bénificierait ainsi d'une ordonnance de non-lieu.

M. Scheurer-Kestner

Paris, 29 décembre. — Du *Courrier du Soir*.

Il est visible que les défenseurs de Dreyfus, sauf de rares exceptions, sont rentrés sous leur tente et renoncent à toute nouvelle initiative. M. Scheurer-Kestner, entre autres, tout en conservant sa conviction, serait décidé à s'abstenir désormais et à attendre patiemment les décisions de la justice militaire.

C'est sous le bénéfice de cette attitude que, revenant sur sa première résolution, il sollicitera de nouveau les suffrages de ses collègues du Sénat.

Ajoutons à ce propos, que les dispositions manifestées dans le monde parlementaire, laissent espérer qu'il n'y aura plus au Luxembourg, comme au Palais-Bourbon, d'incidents relatifs à l'affaire Dreyfus.

Le colonel Picquart

L'*Aurore* pose plusieurs questions intéressantes dont voici un aperçu :

Dès l'arrivée à Marseille du lieutenant-colonel Picquart, dit l'*Aurore*, on a cherché à le représenter comme l'instigateur d'un complot ourdi contre le commandant Esterhazy :

Le 15 novembre, la *Libre Parole* annonçait que des dépêches, saisies par la police, démontraient que des amis du lieutenant-colonel venaient de l'avertir que tout était découvert et qu'il allait être gravement compromis. Or, depuis cette époque, on n'a plus parlé de ces dépêches. Elles peuvent être cependant des traits de lumière pour l'instruction. De deux choses l'une : ou elles seraient vraies, et alors le lieutenant-colonel Picquart n'aurait plus le droit d'ouvrir la bouche ; ou elles sont fausses, et alors qui les a fabriquées. A quelle machination se rapportent-elles ? Ne sont-elles pas en relation étroite avec la pièce volée au ministère de la guerre ? Et, s'il en était ainsi, n'aurait-on pas la clef de tous les mensonges à l'aide desquels on a jusqu'ici cherché à étouffer toute l'affaire ?

Une scène extraordinaire

Dans le *Siècle*, nous trouvons le récit extraordinaire d'une scène qui se serait passée il y a deux mois chez un coiffeur :

C'était quatre ou cinq jours avant la publication de la lettre où M. Mathieu Dreyfus lança contre le commandant l'accusation que l'on sait. Le public s'entretenait beaucoup de l'affaire Dreyfus ; mais il n'y avait pas encore d'affaire Esterhazy.

Un matin, dans une boutique de coiffeur située près de la rue Montmartre et de la rue Rambuteau, entrait un personnage de grande taille, avec une forte moustache noire, qui paraissait nerveux et comme ému par des absinthes matinales.

Le patron était sorti, un garçon coiffeur achevait de raser un client habituel de la maison.

L'homme à la moustache, attendant que le fauteuil fût libre, arpentait fiévreusement la boutique. Comme il était très grand, le garçon coiffeur lui fit observer qu'il risquait de décrocher le lustre, suspendu à 1 m. 80 au-dessus du sol. Ce propos, débité sans malice, délia la langue du promeneur qui, jusque-là, n'avait pas prononcé une parole.

Ce furent d'abord des exclamations incohérentes proférées à mi-voix : « Ah ! les canailles ! Ah ! les crapules ! Je vous donne mon billet que je leur en ferai voir de belles, etc., etc. »

Le garçon coiffeur et le client étaient tout interloqués...

Nouvelle crise de loquacité irrépressible :

« Eh bien ! ça fait du bruit, l'affaire Dreyfus. Je ne suis pas M. Scheurer-Kestner, moi, mais je vous le dis tout de même que Dreyfus est innocent. Je déteste les Juifs, mais je vous dis que cette fois ils ont raison ! »

Le garçon coiffeur, peu au courant de l'affaire Dreyfus, fit un geste vague de surprise. Alors le client tira de sa poche un gros paquet de clefs :

« Vous croyez que je me moque de vous ? Eh bien ! si vous voulez me suivre chez moi, je vous donnerai les preuves de ce que je dis. J'irai le dire au ministre de la guerre, là, bien en face. Mais tout de suite après il faudra que je prenne le premier train, sans quoi on me condamnerait à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée !

« Regardez-moi bien, mon garçon ; c'est la première et la dernière fois que vous me rasez ; mais vous entendrez parler de moi ces jours-ci, comptez dessus !... »

L'homme à la moustache noire était-il le commandant Esterhazy ?

Tel est le fantastique récit du *Siècle*.

Aux îles du Salut

Le *Petit Parisien* publie la lettre suivante d'un marin d'un des bateaux chargés d'assurer la surveillance des abords de l'île du Diable :

Nous avons reçu l'ordre d'exercer autour des Iles du Salut, une surveillance de tous les instants.

C'est surtout autour de l'île du Diable — on sait que cette île est le séjour de l'ex-capitaine, — que la surveillance est rigoureusement organisée.

Un navire de l'Etat, le *Jouffroy*, est toujours sous pression. Aucun bateau de commerce ne peut approcher de l'île. Le ravitaillement se fait par les soins d'un bateau de l'Etat.

La surveillance est surtout active depuis le début de l'affaire actuelle.

Le *Jouffroy* croise sans cesse autour de l'île, et sa consigne est d'obliger à passer au large tous les bateaux rencontrés dans les parages des eaux interdites.

Mort de M. Carvalho

Paris, 29 décembre. — M. Carvalho, directeur de l'Opéra-Comique, est mort ce matin, à 5 heures 55.

Né aux colonies, en 1825, M. Carvalho était ténor léger à l'Opéra-Comique, lorsqu'il épousa en 1853, Mlle Miolan, qui comptait déjà parmi les artistes les plus distinguées de ce théâtre.

Trois ans plus tard, se trouvant le principal créancier du Théâtre-Lyrique, où sa femme avait été engagée en sortant de l'Opéra-Comique, il avait obtenu le privilège de cette troisième scène lyrique, dont l'exploitation offrait de particulières difficultés. Partageant la direction, ou seul directeur, il lutta pendant plus de douze ans pour créer un personnel, un répertoire, un public.

En 1868, M. Cavalho avait essayé par une combinaison onéreuse, de mener de front, avec l'exploitation du Théâtre-Lyrique celle du Théâtre-Ventadour; mais il avait dû déposer son bilan.

Pendant qu'il avait été directeur du Théâtre-Lyrique, M. Carvalho avait monté la *Reine Topaze, les Dragons de Villars, Faust, Roméo et Juliette, Hamlet, les Pêcheurs de perles*, etc.

M. Carvalho avait été ensuite nommé par le Khédive surintendant du théâtre du Caire.

Puis, il avait dirigé, de 1872 à 1874, et non sans succès, le théâtre du Vaudeville, et rempli, après, les fonctions de directeur de la scène, à l'Opéra.

En 1876, M. Carvalho avait été nommé directeur de l'Opéra-Comique, en remplacement de Du Locle. Il avait su ramener à ce théâtre la faveur du public.

Mais son administration avait été interrompue par une effroyable catastrophe, l'incendie du 25 mai 1887.

Poursuivi comme personnellement responsable, M. Carvalho avait été condamné, en première instance, le 15 décembre suivant, à trois mois de prison et à 200 fr. d'amende, ainsi qu'à d'importants dommages-intérêts; mais en appel il avait été acquitté par la Cour le 15 mai 1890.

M. Paravey, qui avait pris la direction de l'Opéra-Comique ayant été obligé de se retirer, M. Carvalho avait été remis à la tête de ce théâtre, le 20 mars 1891.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques de M. Carvalho, auront lieu vendredi 31 décembre à dix heures du matin à l'église de la Madeleine.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise dans le caveau où repose Mme Miolan-Carvalho.

TENTATIVE D'ASSASSINAT contre un abbé

Paris, 29 décembre. — La femme Augustine Pépé, qui tenta, il y a trois mois, d'assassiner M. l'abbé Ménard, a été interrogée hier par M. le juge d'instruction Bastid. Elle était assistée de son avocat, Mᵉ Dufour, le docteur Garnier, médecin du Dépôt, a conclu à la responsabilité de la coupable, qu'on avait pu croire atteinte d'aliénation mentale,

La catastrophe du Péage

Lyon, 29 décembre. — L'état des blessés du Péage-du-Roussillon continue à s'améliorer. Quant à celui de M. Falconnet, il inspire toujours de grandes inquiétudes. M. Feuillet, à peu près rétabli, a quitté hier l'hôpital de Lyon. M. Belle espère pouvoir se lever à la fin de la semaine.

La Verrerie Ouvrière

Paris, 29 décembre. — C'est le 31 décembre 1896 que fut fabriquée à la Verrerie ouvrière d'Albi la première bouteille. L'œuvre socialiste fonctionne donc depuis une année. Voici, d'après l'*Express*, le bilan de cette année :

D'un côté, le capital représente 398.040 fr. 35, somme provenant des dons, souscriptions d'actions, vente de tickets, reliquat de la caisse de la grève, et tout entière employée à la construction de la Verrerie ; mais cette Verrerie est grevée de trois hypothèques s'élevant à 245,000 fr., savoir : 1° du Comptoir des entrepreneurs (15 février 1897), 143,500 fr. ; 2° pour garantie des dommages (procès Guegnot, Guéritat, Sirven et Valette), 10,000 fr. ; 3° hypothèque Corbière (21 septembre 1897), 92,000 fr.

Donc, la Société anonyme de la Verrerie ouvrière a un passif de 245,000 fr., et pour tout actif l'immeuble de la Verrerie.

En janvier 1897, l'usine occupait 221 ouvriers verriers ou similaires. Les expéditions de bouteilles se chiffraient ainsi :

Janvier, 20,064 ; février, 80.134 ; mars, 118,740 ; avril, 123,451 ; mai, 169.938 ; juin, 201,526 ; juillet, 329,920 ; août, 328,690 ; septembre, 262.355 ; octobre, 191,000 ; novembre (approximativement), 200,000, et enfin, décembre, du 1er au 10, 109,940.

Soit, au total, 2 millions de bouteilles expédiées dans les divers entrepôts ou aux clients (en plus, un stock de 1 million de bouteilles existe dans les magasins de la Verrerie).

Mais l'essentiel n'est pas de fabriquer : il s'agit de vendre. Les acheteurs, se montrant récalcitrants, les prix ont été successivement abaissés de 10 fr. à 7 fr., et enfin à 6 fr. le cent de bouteille ; en même temps que les prix diminuaient, le nombre d'ouvriers diminuait : de 221 au début, il est tombé à 165 à fin novembre ; il n'est plus que de 145 aujourd'hui.

Un seul four, à six places, est en activité ; il nécessiterait le travail régulier de 96 ouvriers au maximum, et 145 se disputent des heures de travail peu rétribuées.

A Madagascar

La rentrée du général Gallieni

Paris, 29 décembre. — Il est aujourd'hui certain que le général Gallieni compte rentrer en France au printemps prochain. On ne sait pas encore la date à laquelle le général quittera Tananarive ; rien n'est décidé, dès à présent, sur la question de savoir si le résident général à Madagascar prendra un simple congé ou sera remplacé par un successeur définitif.

Contre Samory

Paris, 29 décembre. — De la *Dépêche coloniale* :

Le lieutenant-gouverneur du Soudan vient de faire occuper, à environ 200 kilomètres à l'est de Bissandougou, un point appelé Odjenné où un poste permanent a été établi.

On annonce, en outre, qu'une garnison va être installée à Sambatiguila. Ces opérations sont considérées comme l'indice d'une marche en avant prochaine contre Samory.

La Mission Marchand

Paris, 29 décembre. — Un courrier du Congo et du Haut-Oubanghi, arrivé ce matin à Paris, n'apporte aucune confirmation des bruits qui ont couru sur le sort du capitaine Marchand et de ses compagnons.

C'est ainsi que le Comité de l'Afrique française a reçu une lettre de M. Liotard, commissaire du gouvernement dans le Haut-Oubangui, que ne fait aucune allusion à des troubles possibles dans la région du Bahr-el-Ghazal. Cette lettre a été écrite de Dem Ziber (ouZériba-Soleiman, l'ancienne Mandirieh, qui est la base de notre action dans le bassin du Bahr-el-Ghazal. Quoiqu'elle soit datée du 6 juillet, les nouvelles qu'elle apporte n'en sont pas moins réconfortantes, car M. Liotard y parle des bonnes relations qu'il entretient avec les chefs musulmans des confins du Darfour, et c'est une présomption nouvelle en faveur de la fausseté des mauvaises nouvelles venues récemment par la voie belge.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Les mécaniciens anglais

Londres, 29 décembre. — Suivant les journaux de ce matin, le secrétaire des Trades-Unions de Londres aurait déclaré hier que deux cents syndicats consentaient à envoyer des délégués à une conférence qui aura lieu samedi à Londres, pour discuter les meilleurs moyens de venir en aide aux anciens grévistes.

Les affaires de Chine

Les Anglais occupent Port-Hamilton

Londres, 29 décembre. — La flotte anglaise des mers de Chine vient d'occuper Port-Hamilton, au sud de la presqu'île de la Corée.

C'est une position stratégique importante, qui commande le détroit de Corée et permet une démonstration immédiate dans le golfe de Petchili.

Cette nouvelle a été reçue à Londres avec satisfaction et on considère que cette mesure n'est que la première de celles à laquelle se serait résolu lord Salisbury.

On annonce également que la flotte japonaise se concentre à Nagasaki et n'attend plus que des instructions définitives pour rallier, à Port-Hamilton, la flotte anglaise, avec laquelle elle se tient en constante communication.

Parmi les vaisseaux japonais se trouvent les plus beaux cuirassés de l'escadre, ainsi que plusieurs navires enlevés aux Chinois pendant la dernière guerre et qui ont été remis en état.

On affirme même que la flotte japonaise empêcherait le débarquement des renforts russes envoyés d'Odessa pour protéger le tronçon du chemin de fer transsibérien en Mandchourie.

Une dépêche de Sébastopol signale, en effet, que l'amirauté russe prépare à Odessa l'expédition de nombreux renforts pour l'Extrême-Orient.

En tous cas, il est de plus en plus probable que le Japon s'opposera au maintien de l'occupation de Port-Arthur par les Russes. Le gouvernement du Mikado, malgré son désir de temporiser, sera forcé de céder à la pression de l'opinion publique. Le parti militaire se montre des plus ardents pour une action immédiate et sur tous les points du territoire on signale une activité fébrile dans les administrations de la marine et de la guerre.

A CUBA

Madrid, 29 décembre. — D'après les télégrammes qui arrivent de la Havane, l'application effective des réformes produit une impression des plus salutaires dans l'île.

LES AFFAIRES DE CRÈTE

Une note des puissances — Sommation des puissances

Vienne, 29 décembre. — S'il faut en croire des renseignements pris aux meilleures sources, les cabinets européens auraient fini par se rendre compte que le gouvernement ottoman se moquait de leur diplomatie et excitait en sous-main les musulmans crétois.

Les puissances se seraient donc mises d'accord pour l'adoption de mesures énergiques, afin d'obtenir de la Turquie le règlement immédiat des affaires de Crète et l'application des autres réformes,

Une note collective rédigée dans ce sens serait remise à la Porte, dans laquelle les cabinets déclareraient qu'ils vont établir l'autonomie crétoise, sans la participation du sultan.

Quant à la candidature de M. Petrovitch, comme gouverneur de l'île, que l'on disait avoir rallié tous les suffrages, elle est maintenant abandonnée par la Russie.

Dernière Heure

Le prince de Hohenlohe

Berlin, 29 décembre. — Le prince de Hohenlohe est rentré aujourd'hui à Berlin. On dément de la façon la plus catégorique le bruit qui avait couru de la retraite momentanée du chancelier.

LA VIE DES SAINTS en 1897

Dédiée à « La Croix »

Voici pour l'édification des lecteurs de *La Croix*, quelques extraits de la vie des saints, pendant l'année 1897 :

JANVIER

Condamnations de : l'abbé Duperche, curé de Fontenay-Tresigny, à 500 francs de dommages-intérêts envers un habitant qu'il avait fait mordre cruellement par un chien (Tribunal de Coulommiers) — l'abbé David, curé de Gourlizon, à une amende et 40 francs de dommages, pour diffamation — du cher frère Kueppert, des écoles chrétiennes, en religion frère Asclépiodore, à 20 ans de travaux forcés pour attentats à la pudeur (Cour d'assises de l'Aube — l'abbé Boleau, curé des Carmes, à une amende pour infraction à un arrêté municipal (Tribunal correctionnel de Marseille) — Suicide de l'abbé Louis Galstola, qui s'est brûlé la cervelle dans un hôtel de Marseille.

FÉVRIER

L'économe du couvent des Trappistes de Bormecombe, en religion P. Charles, prend la fuite avec 55,000 fr. puisés dans la caisse — L'abbé Geay, vicaire à Levallois-Perret, condamné par défaut à 2 ans de prison pour attentat à la pudeur, est relaxé par le tribunal de la Seine comme atteint de folie — L'abbé Bourgeois est condamné par le tribunal de Fontainebleau, à restituer 15,000 fr. de titres ayant appartenu à une rentière décédée à l'hôpital de Moret.

MARS

Le sieur Favorel, chantre à l'église de Tourcoing, à 4 mois de prison pour attentats à la pudeur. (Tribunal correctionnel de Lille). — Le curé d'Usclades, à 400 francs de dommages-intérêts pour injures en chaire contre un honorable habitant (justice de paix de Montpezat). — L'abbé Piant à une amende pour port de revolver prohibé, (tribunal correctionnel de Nevers), — Suicide de l'abbé Degiganon, qui s'est pendu dans son grenier à Dunkerque.

AVRIL

Les chers frères Innocent et Laurent, dirigeant l'orphelinat des Trappistes, à une amende, pour brutalité envers des enfants (Trib. correct. de Mortagne) — René Battan, élève du séminaire d'Angers, à 2 ans de travaux publics, pour désertion (Conseil de guerre) — L'abbé Jouin, curé de Meugeon, à une double amende, pour attaques aux lois et infraction en matière d'inhumation (Trib. correct. de Saint-Brieuc) — Suicide de l'abbé Aquaviva, à Corte (Corse), qui s'est coupé la gorge avec un rasoir.

MAI

L'abbé Trémoureux, vicaire à la Vraie-Croix, à 8 jours de prison, pour coups et blessures à des enfants (Tribunal correct. de Vannes) — L'abbé Carton, curé de Nousseux, à 1 mois de prison, pour complicité de dénonciation calomnieuse par lettre anonyme (Trib. corr. d'Orthez) — L'abbé Tellier, professeur au pensionnat Sainte-Anne, à 200 francs d'amende, pour avoir occasionné la mort d'un enfant par négligence et défaut de surveillance (Trib. correct. de la Seine) — Louise Deras, en religion sœur Augustine, à 100 francs d'amende, pour fraude à l'octroi (Trib. correct. de Lille — Giacomelli, gérant de Notre-Dame de l'Usine de Soissons, récidiviste, 13 mois de prison, pour escroqueries (Trib. correct. de Soissons — L'abbé Fricot, curé de Comines, à une amende pour injure et outrage à un instituteur (Trib. correct. de Mayenne) — L'abbé Guillaume, à 3 ans de prison, pour attentat à la pudeur sur des enfants (Cour d'assises d'Ile-et-Vilaine).

JUIN

Le cher frère Piffeteau, en religion frère Térencien, de l'école catholique de l'Ile Bouchard, à 10 ans de travaux forcés, pour de nombreux attentats à la pudeur sur des enfants. (Cour d'assises d'Indre et Loire) — L'abbé Georges à 6 mois de prison, pour faux et supposition d'enfant (Tribunal de Liège — L'abbé Chaillou, curé de Saint-Vincent-du-Jord, par défaut, à 1 an de prison pour vol. (Tribunal correctionnel des Sables d'Olonne).

JUILLET

L'abbé Argence, curé de Clara, 150 fr. d'amende pour coups (tribunal correctionnel de Prades) — Perrine Brossais, en religion sœur St-Augustin, à 500 fr. d'amende pour exercice illégal de la pharmacie (tribunal correctionnel de Rennes) — Ecremand, en religion sœur Elodie, à Cudot, à l'amende pour exercice illégal de la pharmacie (cour d'Orléans) — Scandale à l'orphelinat catholique des sœurs à Naples. Un rapport officiel a établi que sur 856 enfants entrés en 1895, il n'en restait que 3, tous les autres étant morts ou disparus ; d'où information et poursuites judiciaires — L'abbé Sagues, curé de Veyras, à 100 fr. d'amende pour attaques contre les lois (tribunal correctionnel de Privas) — L'abbé Abélard, curé de Baugé, à une amende pour contravention de voirie (tribunal de police) — L'abbé Caron, supérieur du séminaire de Versailles, à 50 fr. pour outrages à un magistrat (tribunal correctionnel) L'abbé Colombier, curé de Beaumont, à 200 fr. d'amende, pour diffamation par la presse, (Cour d'assises, Ain) — Le cher frère Christophe, en religion frère Bianor, d'une école chrétienne de Reims, à 3 ans de prison, pour attentats à la pudeur sur des enfants — L'abbé Steenhuyse, par défaut, à 10 ans de prison, pour attentats à la pudeur (Tribunal correctionnel de Bruxelles — Le cher frère Désiré Goupillot, en religion frère Alexis, de l'abbaye de la Trappe de Soligny, à 10 ans de travaux forcés, pour attentats à la pudeur (Cour d'assises, Orne).

AOUT

Le cher frère Blezel, de l'école chrétienne du Cateau, à 15 jours de prison et 200 francs d'amende pour coups et blessures à des enfants (tribunal correctionnel de Cambrai) — les chers frères Falsy, Aanoote, Guyot et Lesage, de l'école chrétienne de Saint-Amand, à l'amende, pour violences et brutalités sur des enfants (trib. correct. de Valenciennes) — Julie Lamothe, en religion sœur Eusèbe, supérieure de l'orphelinat catholique de Soctrang (Tonkin), à l'amende pour défaut de déclaration de decès. Il a été établi que sur 390 enfants recueillis dans l'orphelinat, 370 étaient morts sans que leur decès eut eté declaré — L'abbé Bernard, à Attiches, à 1 mois de prison, pour outrages à la pudeur en chemin de fer (trib. correct. de Lille).

SEPTEMBRE

Le cher frère Escudé, de l'école chrétienne de Puydcerrien, à une amende, pour avoir voyagé en chemin de fer sans billet. (trib. correctionnel de Marmande). — Hippolyte Caron, ancien frère de la doctrine chrétienne, à 1 an de prison, pour attentat à la pudeur. (trib, correctionnel de Béthune). — Le cher frère Cérès, en religion Xavier-Celestin, des écoles chrétiennes de Millau et Riguvas, à 5 ans de réclusion, pour attentat à la pudeur sur des enfants (cour d'assises de l'Aveyron).— L'abbé Dauzon, à 5 ans de réclusion, pour attentats à la pudeur sur des petites filles (c. d'assises de la Manche). — Suicide de l'abbé Deley, qui s'est brûlé la cervelle à l'aide d'un revolver à Royat.

OCTOBRE

L'abbé Rolland, vicaire de Carhaix, à 100 francs d'amende, pour avoir brutalisé et frappé un honorable instituteur du passage d'une procession — le curé des Grandes-Chapelles (Aube), à 50 fr. pour coups — Pierre Brouti, ancien congréganiste, à 5 ans de réclusion pour attentats à la pudeur (Cour assises (Seine) — le cher frère Anselin, de l'école chrétienne de la rue de Jussieu, à Paris, à 4 mois de prison, pour violences sur des enfants (trib. correction. de la Seine — Suicide de l'abbé Duboscq, curé de Bures (Seine-inf.), qui s'est brûlé la cervelle d'un coup de fusil — L'abbé Lacroix est frappé de folie furieuse, dans un hôtel d'Arles — Suicide de Louise Coutelin, en religion sœur Thérèse, religieuse au convent de la Conception, à Avignon, qui s'est pendue dans sa chambre.

NOVEMBRE

Le cher frère Jean Donat, de l'école chrétienne d'Apprieu, à un an de prison pour attentats à la pudeur (Cour d'Assises de l'Isère) — Le cher frère Klein, de l'Ecole catholique des Manufactures de Chaumy, à 18 mois de prison pour attentats à la pudeur sur des enfants (Cour d'Assises de l'Aisne). — L'abbé Villard, curé de Bernin, à une amende pour violences sur un enfant (Tribunal de police de Grenoble). — Le Bras, bedeau de l'église de Montforn, à 3 ans de prison, pour attentats à la pudeur sur des enfants (Cour d'Assises d'Ille-et-Vilaine). — Le cher frère Lambert Wargnier, de l'Ecole chrétienne de Saint-Amand, à 4 ans de prison, pour attentats à la pudeur sur des enfants (Cour d'Assises du Nord). — La Cour d'Appel d'Amiens annule un testament frauduleux par lequel une vieille dévote, à la suggestion d'un curé, avait dépouillé sa famille au profit de l'évêché de Beauvais et de l'archevêque Langénieux. Celui-ci a été condamné à tous les dépens. — L'abbé Joffrin, curé de Levigny, à 25 fr. d'amende pour outrages à un maire (Tribunal correctionnel de Bar-sur-Aube).

DÉCEMBRE

Le cher frère Chivaud, des écoles chrétiennes, par coutumace, à 20 ans de travaux forcés pour de nombreux attentats à la pudeur sur des enfants. (Cour assises Hérault). — Suicide d'un moine de l'abbaye de Fontfroide (Aude), qui a d'abord essayé de se pendre et s'est ensuite ouvert la gorge avec un rasoir. — Le cher frère sous-directeur de l'école St-Eugène de Château-Thierry et les chers frères Justin Honoré et Firmin, les deux premiers à 6 jours de prison et les autres à une amende pour coups sur leurs élèves. Le jugement du tribunal constate que deux d'entre eux étant allemands « étaient peu préparés à faire grandir dans le cœur de la jeunesse française l'amour de la Patrie. » C'est trop demander vraiment à des sectaires internationaux qui ne poursuivent qu'un but, la domination cléricale.

Chronique Régionale

L'accroissement de la population

Le *Journal officiel* a constaté, ces jours-ci, un léger accroissement de la population en France.

Les naissances ont dépassé de 93.700 unités le chiffre des décès.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que les départements du Nord et du Pas-de-Calais détiennent le record dans cette augmentation de la natalité.

Ils sont quatre, les départements où l'on a pratiqué l'axiome : « Croissez et multipliez. »

Ce sont les départements du Nord, du Pas-de-Calais, du Finistère et du Morbihan.

Ces départements ont réalisé un excédent de 40.577 naissances, soit presque autant à eux quatre que les 83 autres départements réunis.

Chez eux, le nombre des décès ne s'est élevé, en moyenne, qu'aux 2/3 du nombre des naissances, ainsi que l'indique le petit tableau suivant :

	Décès.	Naissances.
Nord	34.828	32.064
Pas-de-Calais	17.804	27.299
Finistère	15.830	24.579
Morbihan	10.971	16.079

Sauf pour le Finistère où le taux des naissances s'élève jusqu'à environ 34 pour 1000 habitants, le coefficient de la natalité dans les départements précités est de 30 par 1000 habitants, alors que le coefficent de la mortalité s'élève seulement à 20 pour 1000.

S'il en avait été du reste de la France comme de ces 4 départements, c'est un excédent de 285.000 naissances que nous aurions eu à constater au lieu du simple excédent de 93.000 relevé par la statistique.

Juste réparation

On lit dans le *Bulletin des Halles* :

M. Jules Deconinck, qui porte un des noms les plus honorablement connus du Pas-de-Calais, a été en butte, il y a quelques mois, à des attaques ineptes de la part de certains de ses ennemis : ne l'a-t-on pas accusé de se livrer à l'accaparement des blés dans la région du Nord ! La situation qu'occupe M. Deconinck, qui est conseiller municipal d'Arras, l'empêchait de traiter par le mépris ces sottes accusations ; il a traîné ses diffamateurs devant les tribunaux et il vient d'obtenir contre eux une condamnation, qui n'est qu'une légitime réparation d'honneur et à laquelle nous applaudissons sincèrement.

Obsèques de M. Mathelin

Hier à midi ont eu lieu à Paris les obsèques de M. Mathelin, ingénieur, victime de la catastrophe de chemin de fer du Péage. Le corps avait été déposé dans les caveaux de l'église St-Philippe-du-Roule.

Le cercueil reposait sous un catafalque dressé dans le milieu de la nef, entièrement tendue de noir. Après une messe en musique, le convoi s'est rendu au cimetière de Boulogne-sur-Seine, où se trouve le caveau de la famille Mathelin.

Une compagnie du 5e régiment de ligne rendait les honneurs à la mémoire de M. Mathelin, qui était officier de la Légion d'honneur. Le cercueil disparaissait sous un amoncellement de couronnes offertes par la compagnie de Fives Lille, le personnel de l'usine de Fives-Lille, les officiers du génie maritime, les ingénieurs du port de Rochefort, les dessinateurs de la section technique, etc.

MM. le commandant Simart, Gayde, Ferrand, ingénieurs de la marine, le lieutenant colonel d'artillerie de marine du Demaine, tenaient les cordons du poêle. Dans l'assistance, à la suite des membres de la famille : MM. Mathelin, fils du défunt, d'Heureux, son beau-frère, Riotteau, député de la Manche, venaient l'amiral Besnard, ministre de la marine, la délégation du conseil d'administration de la Compagnie P.-L.-M., son directeur, M. Noblemaire, et son chef de l'exploitation, M. Picard, le vice-amiral Duperré, les contre-amiraux Maréchal et Dupuis, MM. Godron, inspecteur général du génie maritime, Bertin, directeur des constructions navales, le lieutenant-colonel Meunier, de l'état-major, le général Borgnies-Desbordes, Macherez, sénateur, le capitaine de vaisseau Ito, de la marine impériale japonaise, Mme Sandherr, veuve du colonel Sandherr, etc.

Après la cérémonie religieuse, M. Bertin, directeur des constructions navales, a prononcé, sous le porche de l'église, l'éloge du défunt, rappelant, en quelques paroles émues, sa brillante carrière et exprimant à sa famille les sentiments de profond regret et de grande sympathie qu'a éveillés dans tous les cœurs l'affreux malheur qui vient de la frapper.

Décoration pour les agents des contributions

Le ministère des finances nous communique la note suivante : « M. Georges Cochery, ministre des finances, va soumettre à la signature du président de la République, un décret instituant une médaille d'honneur au profit des agents du service actif des contributions indirectes.

Cette mesure, analogue à celle qui a été prise en 1894 pour les agents des douanes et qui existe également pour le personnel d'autres ministères (facteurs, cantonniers, etc.), a été inspirée au ministre des finances par le désir de reconnaître les services rendus par des agents exposés aux fatigues les plus dures.

Elle leur prouvera que le gouvernement de la République sait récompenser et honorer ses plus modestes serviteurs et apprécier leur dévouement.

Nominations officielles

Armée territoriale. — Passent dans l'armée territoriale avec leur grade :

Artillerie. — Lieutenants en 2e de réserve. — 6e régiment territorial : M. Dupuy, du 25e régiment. Train des équipages militaires. — Lieutenant en 2e de réserve. 1er escadron territorial : M. Brunat, du 19e escadron.

Sous-lieutenant de réserve. — 1er escadron territorial : M. Michel, du 19e escadron.

Contributions indirectes

M. Dufrenne, commis à Traywick, est nommé à Bourbourg, en remplacement de M. Ronchy, nommé à Issel.

Liste des bureaux belges avec les communes qu'ils desservent pour lesquels l'affranchissement n'est à Lille que de 0 fr. 15 :

Antoing. — Antoing, Bruyelle, Calonne, Fontenoy, Laplaigne, Peronne, Vezonchaux (hameau de Maubray).
Blandain. — Blandain, Hertain, Lamain, Marquain.
Bléharies. — Bléharies, Howardries, Lesdain, Rongy.
Celles. — Anseroeul, Celles, Escanaffles, Molembaix, Pottes.
Comines. — Comines, Hollebecq, Houthem, Zantvoorde.
Courtrai. — Aelbeke, Belleghem, Bisseghem, Courtrai, Cuerne, Gulleghem, Heule, Marcke, Rolleghem.
Dottegnies. — Coyghem, Dottignies.
Harlebeke. — Bavinchove, Beveren, Harlebeke, Hulste.
Havinnes. — Béclers, Gaurain, Havinnes, Thimougies.
Hérinnes-lez-Pecq. — Hérinnes.
Hollain. — Guegnies, Hollain, Jollain, Wez Velvain.
Lendelède. — Lendelède.
Menin. — Cecelaere, Dadizeele, Gheluwe, Ledeghem, Menin.
Messines. — Messines, Wylsenacte.
Moen-Heestert. — Heestert, Moen.
Moorseele. — Moorseele, Rolleghem, Cappelle.
Moorslède. — Moorslède.
Mouscron. — Herseaux, Luignes, Mouscron.
Néchin. — Estaimbourg. Estaimpuis, Evregnies. Leers (Nord), Néchin, St-Léger.
Neuve-Eglise. — Dranoutre, Loere, Neuve-Eglise, Wulverghem.
Passchendaele. — Passchendaele et West-Roobeke.
Pecq. — Pecq.
Ploegsteert — Ploegsteert.
Rumes. — Esplechin, Froidmont, la Glanerie et Rumes.
St-Genois. — Aelchin, Saint-Genois.
Sweveghem. — Sweveghem.
Taintegnies. — Taintegnies et Petit-Rumes.
Templeuve — Bailleul, Esquelmés, Obignies, Ramegnies-Chin, Templeuve.
Tournai. — Ere, Froyennes, Kain, Mont-St-Aubert, Mourcourt, Orcq, Rumillies, St-Maur, Tournai, Warchin et Willemeau.
Vaulx. — Chercq, Vaulx.
Velaines. — Melles, Popuelles, Quartes, Velaines.
Vlamertinghe. — Vlamertinghe.
Warcoing. — Espierres et Warcoing.
Warneton. — Bas-Warneton, Warneton.
Wervicq. — Wervicq.
Wevelghem. — Lauwe, Reckem, Wevelghem.
Ypres. — Boesinghe, Brielen, Dickebusch, Gheluvelt, Kemmel, Saint-Jean, Woormezeele, Ypres, Zillebeke, Zonnebeke.

NOTA. — L'affranchissement d'une lettre de la France pour la Belgique et réciproquement n'est que de 0 fr. 15 lorsque le bureau d'origine n'est pas distant de plus de 30 kilomètres du bureau de destination.

Chronique Locale

ROUBAIX

Silhouettes Roubaisiennes

NOS PEINTRES

Jean-Joseph Weerts

Bien que n'habitant plus sa ville natale, l'enfant de Roubaix dont nous allons parler est resté si roubaisien par le cœur qu'il a tous les droits de prendre place dans nos silhouettes roubaisiennes.

Né à Roubaix en 1847 ; dès l'âge de 12 ans J.-J. Weerts se mit à suivre avec beaucoup d'assiduité les cours de dessin de figure, d'ornement et ensuite de bosse à l'Académie de Roubaix que dirigeait M. Céler Letombe et obtint successivement tous les premiers prix.

L'artiste de talent qu'est devenu J.-J. Weerts perçait déjà dans l'adolescent.

Sous la direction du professeur de peinture, M. Mils, le jeune artiste fit des progrès rapides. En 1865, il obtint une médaille d'argent pour ses dessins d'après le modèle vivant, et l'année suivante, une médaille d'or au concours de Roubaix pour un portrait.

Devant ces dispositions peu ordinaires pour la peinture, devant ce sentiment artistique qui s'accentuait tous les jours, la ville, comprenant son devoir, alloua à M. J. J. Weerts une bourse de 1,200 fr.

Admis d'emblée à l'école des beaux-arts, il entrait en même temps dans l'atelier de Cabanel dont il devint un des meilleurs élèves, enlevant la médaille d'or et le prix de fin d'année.

Poussé par l'amour de l'art et un besoin inné du travail, l'artiste se mit à l'œuvre sans trêve, sans repos, demandant à son âme délicate l'inspiration, à sa connaissance des couleurs, l'exécution.

Dès l'année 1869, tous les Salons reçoivent de ses œuvres. *Le Repos du Soudart*, en 1869 ; le portrait de Mme Galli-Marié, dans le rôle de Koled, de *Lara*, en 1872 ; en 1870, il avait envoyé une tête d'étude.

En 1873, Weerts expose *Mazli*, tableau oriental acheté par le musée de Lima, et *Fais ce que dois*, tableau militaire qui est au musée de Roubaix.

En 1874, le Salon reçoit la *Captive* ; en 1875, *Jésus-Christ descendu de la Croix*, grand tableau qui est au musée de Roubaix. En 1876, des portraits ; en 1877, la très grande toile: *Légende de Saint-François d'Assise*, qui, achetée par l'Etat, fut envoyée au musée de Lille.

En 1878, l'Etat lui achète encore pour l'envoyer à Dunkerque, l'*Evanouissement de la Vierge*.

Saint Didace, du salon de 1879 est dans une maison particulière de Roubaix.

L'assassinat de Marat par Charlotte Corday, cette toile superbe qui fit sensation au Salon de 1880, fut achetée par l'Etat pour le musée d'Evreux. Au salon de 1881; Weerts expose le portrait de son père ; en 1882, celui de Joseph Bara et en 1883, *La mort de Bara*, toile qui fut reproduite par la photogravure et tirée à 300,000 exemplaires pour être distribués dans les écoles.

Désirant arrêter là cette nomenclature d'œuvres plus admirables les unes que les autres, nous ne parlerons pas du *Muscadin*, de la *Nuit de Thermidor*, des *Franchises de Limoges*, des nombreux portraits de nos concitoyens, nous nous contenterons de dire que le gouvernement, voulant sanctionner le magnifique talent de notre concitoyen, l'a nommé officier de la Légion d'honneur.

Nous croyons fastidieux de redire toutes les sympathies, toutes les solides amitiés que M. J.-J. Weerts possède parmi nous, aussi, le banquet splendide qui, il y a quelques mois à peine, lui était offert par ses amis et ses admirateurs à l'occasion de sa nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur en est le témoignage irrécusable.

Très affable, excellent cœur, J.-J. Weerts, vice-président de l'*Union artistique et littéraire* de Roubaix, est un de ceux qui savent faire rayonner autour d'eux la bienveillance qu'ils possèdent.

L'artiste qui nous occupe est une des gloires de Roubaix et à ce titre nous devions lui faire prendre la tête dant les silhouettes de nos peintres, comme il a déja pris une place des plus marquantes dans la pleïade des artistes français.

Marius VÉRAN.

Arrestation d'une expulsée

Hier, vers midi, une nommée Philomène Blockmann, âgée de 22 ans, demeurant à Herseaux (Belgique), a été arrêtée rue d'Oran, par l'agent Bosman, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

La grève du tissage Harinkouck

La grève des tisserands de la fabrique Harinkouck continue.

Hier matin à neuf heures, une délégation s'est présentée à la fabrique et a été reçue par le patron. L'entente n'a pu s'établir.

M. Harinkouck tient les livrets à la disposition des grévistes qui sont actuellement au nombre de 50, six ouvriers ayant repris le travail hier matin.

Une tentative de vol avec effraction

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit et demie, M. Arthur Lepers, demeurant rue de l'Epeule 57, constatait que sa porte avait été fracturée à l'aide d'une pince monseigneur.

Il pénétra aussitôt dans son habitation, où régnait le plus grand désordre. La maison avait été entièrement visitée, les meubles avaient été vidés, mais ne trouvant rien, les malfaiteurs se sont contentés d'emporter quelques médailles de Lourdes.

M. Lepers a déposé une plainte entre les mains de M. Lecomte, commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

Un cheval emporté

Dans notre numéro d'hier, nous avons parlé d'un attelage dont le cheval qui était emballé s'était abattu rue St-Laurent. L'équipage avait été mis en fourrière.

Le propriétaire M. Georges Lehoucq, fabricant à Tourcoing, est allé le réclamer.

Fourrière à chiens

Dans la journée de mardi, huit chiens ont été mis en fourrière et deux propriétaires ont été l'objet d'une contravention.

Section des ivrognes

Les nommés Louis Delplanque, âgé de 54 ans, demeurant rue Wagram et Mélanie Lefebvre, âgée de 66 ans, demeurant rue Dampierre, ont été arrêtés pour ivresse et conduits au dépôt.

***

Les agents de service Grande-Place, ont arrêté mardi soir, vers onze heures et demie, un nommé Benjamin Havez, âgé de 25 ans, qui étant ivre avait brisé une glace à l'Hôtel de France.

Postes et Télégraphes

Actuellement on délivre, dans les bureaux de postes, des bons de poste de 1, 2, 3, 4, 5, 10 et 20 francs. L'administration des postes et télégraphes a décidé que désormais on délivrerait des bons de poste de 6, 7, 8 et 9 francs. Les bureaux de Paris en sont déjà pourvus, ceux de province ne tarderont pas à l'être.

***

MM. Lemire, Dansette, Dussaussoy et plusieurs de leurs collègues ont déposé l'amendement suivant :

« La Chambre des Députés invite le Gouvernement à faire procéder par l'administration des Postes, à la fermeture au public des bureaux de poste les dimanches et jours de fêtes légales, à dix heures du matin. »

Pourquoi pas à 7 heures du matin, ou la fermeture complète ?

***

Dans le but d'allouer une indemité de séjour aux agents des villes ayant une population supérieure à 120,000 habitants et des autres villes où l'administration en reconnaîtrait la nécessité MM. Charpentier, Souhet, Raymond Leygue, Calvinhac, Girodet, etc., etc.; proposent une augmentation, au budget des dépenses, de 500,000 francs.

Voilà qui est bien plus sérieux que la proposition Lemire.

***

Un « tuyau » pour les amateurs de timbres. La direction générale des postes et des télégraphes de l'empire ottoman a décidé d'apposer un sceau particulier sur les timbres des bureaux postaux ouverts en Thessalie.